

EXTENSION / RÉHABILITATION DEMI-PENSION, COLLÈGES — EXTENSION / RÉHABILITATION DU COLLÈGE « LUCIEN CÉZARD » À FONTAINEBLEAU

(https://www.seine-et-marne.fr/sites/default/files/styles/img_1280x768__image_scale__crop_main/public/media/images/travaux-lucien-cezard-fontainebleau_0.jpg?tok=DC8WsSG6)

Ce collège, situé dans un quartier urbain du centre-ville, est composé de 3 sites distincts. Ce fonctionnement présente des inconvénients au niveau de la gestion des élèves, de leur confort et de leur sécurité.

 **Type de chantier :** Extension / réhabilitation demi-pension, Collèges

 **Durée :** Début : 01/12/2017 Fin : 05/04/2022

 **Montant des travaux :** 16 350 000 €

 **Communes impactées :**

Fontainebleau

Le Département a donc décidé la construction d'une extension au collège destinée au regroupement de la demi-pension et du pôle de technologie sur le site principal. Cette opération comprendra également la restructuration du collège existant.

Ce collège, situé dans un quartier urbain du centre-ville, est composé de 3 sites distincts : le site principal où se situe la majeure partie des locaux (enseignement, administration, gymnase et logements de fonction), un site à proximité qui accueille la demi-pension et sur un autre site, un bâtiment qui héberge le pôle de polytechnologie. Ce fonctionnement des 3 sites distincts présente des inconvénients au niveau de la gestion des élèves, de leur confort et de leur sécurité. La ville de Fontainebleau a cédé au Département un terrain accolé à l'actuel collège permettant la construction d'une extension au collège destinée au regroupement de la demi-pension et du pôle de technologie sur le site principal. Cette opération comprendra également la restructuration du collège existant.

L'extension



Le nouveau bâtiment construit, estimé à 1 564 m², comprendra une demi-pension de type IV, pour recevoir entre 450 et 649 rationnaires, un pôle de technologie et de locaux de maintenance d'une surface de 161 m². Une liaison avec les bâtiments existants sera créée.

L'opération comprendra aussi l'aménagement d'une cour de service et d'un parking d'une quarantaine de places.

La restructuration de l'existant

La restructuration de l'existant concerne le regroupement du pôle science sur le même niveau, le déplacement de 4 salles d'enseignement général entre le niveau 1 et le rez-de-chaussée, le réaménagement de l'ancien atelier de l'agent d'entretien technique en vestiaires EPS, la restructuration au rez-de-chaussée d'une aile du bâtiment.

L'opération comprend également la réfection de l'ensemble des bâtiments existants notamment la rénovation des sols, murs et plafonds, l'électricité, la rénovation des sanitaires dans les étages des bâtiments A et B, la création d'une salle d'attente pour l'administration, la création d'un garage à vélos.

Présentation du programme et des étapes Le programme de l'opération a été validé en décembre 2011. Le maître d'œuvre choisi pour cette opération et notifié en janvier 2014 est le Cabinet d'Architectes « **Atelier Bauve Architectes** ».

